

Pour ce qui est des bureaux de recrutement, l'honorable député me trouvera plus catégorique que lui relativement à la nécessité du bon état de propreté du premier bureau que la future recrue visite. J'ai demandé au directeur civil du recrutement, le colonel Mess, et à l'adjudant général de ne pas perdre cela de vue. Je puis dire que nous avons établi au Canada quelques bureaux spéciaux de recrutement d'un modèle uniforme. Ils auront un aspect attrayant et je puis assurer au comité qu'ils ne coûteront pas cher. Ils différeront beaucoup des coins impossibles que nous avons dû utiliser dans le passé comme bureaux de recrutement. Je reconnais que, partout où la chose est possible, l'examen médical devrait avoir lieu au moment où un homme se présente pour s'enrôler, afin que toutes les formalités puissent être remplies en une seule journée. S'il arrive que cela puisse se faire, ce sera tant mieux. Lorsqu'un bureau de recrutement est attrayant, et qu'il est placé sous la direction d'un homme prévenant, cela donne à peu près l'impression que l'on a en apercevant une jolie téléphoniste à l'entrée d'un bureau d'affaires. Mon honorable ami a parlé des allures bourruées de certains sergents recruteurs, et je sais que, par exception, cela se produit.

M. WHITE: Le ministre n'est-il pas d'avis, que quand la recrue doit revenir s'enrôler le lendemain, on devrait accorder une certaine indemnité de table et de couvert pour la nuit? A Ottawa, on dit à plusieurs de se présenter de nouveau le lendemain. Où vont-ils prendre leur repas du soir?

L'hon. M. RALSTON: D'ordinaire, j'ai pu constater qu'on leur donne le souper et qu'on s'occupe d'eux, mais je dois ajouter que cela ne se fait pas officiellement. En principe,—peut-être m'aventuré-je un peu loin sans avoir suffisamment réfléchi,—quand il n'y a pas de la faute de l'homme et qu'on ne peut l'accepter le même jour en raison d'un surcroît de travail, on devrait s'occuper de lui. J'en conviens en toute franchise.

M. NEILL: Le ministre voudrait-il aussi exhorter ses officiers recruteurs à ne rien dire aux recrues qui ne soit strictement vrai? Je connais au moins six cas,—c'est trop pour qu'il s'agisse de simples hasards,—où l'officier recruteur a donné à la recrue l'assurance qu'elle était soumise à certaines conditions, alors que l'homme constata dans la suite qu'il n'en était pas ainsi. On m'a dit subséquemment que les officiers recruteurs n'ont pas de raison de faire de telles promesses. On devrait les prévenir de surveiller leurs paroles et de ne poser de conditions que celles qui tiendront en fin de compte.

L'hon. M. RALSTON: On a souligné ce point dans un ordre qui a été promulgué. D'aucuns prétendent peut-être qu'on ne tient pas compte des ordres. Je dois dire qu'on a appuyé sur ce point à la dernière réunion des officiers recruteurs qui a eu lieu récemment. C'est là un point fondamental et mon honorable ami a parfaitement raison. Il y a quelque danger de ce côté, surtout dans le cas d'un officier recruteur dépourvu d'expérience et soucieux d'obtenir des recrues; il peut se comporter comme un vendeur plutôt que comme un conseiller. Il me semble que si un homme ne peut demander en toute confiance conseil à un officier recruteur, ce dernier n'est pas à la hauteur de sa tâche. Je veillerai certainement à ce que ce point soit signalé à ces officiers recruteurs. Je crois que nos officiers actuels le comprennent assez bien, et qu'ils s'en inspirent.

M. LOCKHART: Le ministre voudra-t-il veiller à ce que, dans leurs entretiens avec les recrues, les officiers recruteurs fassent une distinction entre l'allocation destinée à une mère et celle que touche l'épouse? Ils ne font pas cette distinction et il en résulte des malentendus et des désappointements.

M. NEILL: Voilà précisément ce dont je parlais.

M. CHURCH: Rien que je sache, n'a embrouillé autant les étudiants des high schools, des collegiates institutes et des écoles techniques de Toronto, que les règlements récemment établis à l'égard des jeunes gens de 16, 17 et 18 ans, qui prennent des emplois réservés dans l'industrie et les usines de guerre ou qui entrent dans l'armée. Vous le savez, monsieur le président, quelques-unes des écoles secondaires importantes de Toronto qui se trouvent dans le comté de York comptent au moins de 1,500 à 2,000 élèves de jour, et les cours du soir de l'école technique de Toronto et de l'école professionnelle Northern sont suivis par environ 8,000 élèves. Ce sont les jeunes gens de cet âge qui désirent s'enrôler aussitôt qu'ils le peuvent. Ils veulent servir leur pays. Je regrette que le ministre n'ait pu, à cause de ses pressantes occupations, venir à Toronto observer ce qu'ils accomplissent dans ces écoles secondaires, mais je sais qu'il n'a pas le don d'ubiquité. Au cours du mois dernier, j'ai vu de superbes défilés du corps de cadets de quelques-unes des écoles secondaires de la région de Toronto, y compris quelques-unes du comté de York. Le mouvement des cadets a toujours été une excellente chose pour la formation des unités militaires. Je n'ai jamais rien vu de semblable au défilé qui a lieu vers onze heures et demie du matin, pour certaines écoles, dans les rues